



Date de location retenue :

Mairie de CHANONAT
63450

Tél : 04.73.79.41.05

Fax : 04.73.87.54.17

CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE DES LOISIRS PERSONNES HORS COMMUNE

Entre les soussignés :

Mr Serge CHARLEMAGNE, Maire de la commune de Chanonat, désigné bailleur d'une part,
et

Mr et Mme..... (représentant ci-après l'association.....)

Désigné(s) le preneur d'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Le bailleur donne par la présente convention au preneur à titre de location de la Salle des Loisirs sise route d'Opme à Chanonat appartenant à la commune de Chanonat pour l'organisation de :

Cette location commence le.....à.....heures

Pour se terminer le.....à.....heures

Remise des clefs le vendredi soit 9 h – soit 14 h

Restitution des clefs le lundi soit 9 h – soit 14 h

à préciser à la date de réservation

Clés données le.....à.....heures **après état des lieux**

Clés restituées le.....à.....heures **après état des lieux**

Le preneur devra faire un usage normal des lieux et se conformer en tous points au règlement intérieur.

Les interruptions de fonctionnement du chauffage, de même que des services publics (EDF, eau) ne justifient pas une réduction de loyers ou des dommages et intérêts.

Le preneur sera tenu de s'assurer contre les dommages de toutes natures susceptibles d'engager sa responsabilité dans le cadre de la manifestation et de l'occupation temporaire des locaux mis à sa disposition, il devra fournir une attestation d'assurance, au plus tard, le jour de la remise des clefs de la salle.

Le preneur est redevable de la somme de..... €
à titre de loyer payable à la signature par chèque de préférence, libellé à l'ordre du Trésor Public et d'un dépôt de caution de location (dégradations et bruits) de€ et de caution pour le nettoyage de€.

La présente convention est régie par les articles 1708 à 1762 du Code Civil.

Le règlement intérieur est joint à la présente convention.

Le preneur déclare avoir pris connaissance de toutes les clauses de la présente convention et du règlement intérieur ci-joint, et les accepter sans aucune restriction ni réserve.

PERSONNES ET ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES **A LA COMMUNE**

	Prix de la journée	Acompte	Prix de la journée supplémentaire	Caution salle (dégradations et bruits)	Caution nettoyage
Salle entière	700 €	200 €	350 €	500 €	150 €

Sous réserve de modification des tarifs.

PROFESSIONNELS

	Prix de la journée	Acompte	Prix de la journée supplémentaire	Caution salle (dégradations et bruits)	Caution nettoyage
Salle entière	1 000 €	500 €	500 €	500 €	150 €

Sous réserve de modification des tarifs.

Fait à Chanonat, le

Porter la mention manuscrite « lu et approuvé »

Le preneur

Le Maire,

S. CHARLEMAGNE